



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>13/02/2017 à 19h30</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2017-01</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Patricia Lucot arrivée à 21h00 Laure Médot Marc Guérin Nadège Boin Nathalie Faccioli</b>	<b>Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Eric Debosque Benjamin Dubois</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>Viviane Cendra donne procuration à Laure Médot Patricia Lucot donne procuration à Dominique van Zuilen le temps de son absence.</b>	
<b>Absent</b>	<b>Silvie Szczuka ; Christine Franse</b>	
<b>Procurations</b>	<b>Viviane Cendra à Laure Médot Patricia Lucot à Dominique van Zuilen le temps de son absence.</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Laure MEDOT</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19h30</b>	
<b>Fin de la séance</b>		

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11 puis 12 à partir du point 11
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2016

Date d'affichage : 7 février 2016

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le jeudi 15 décembre 2016 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 7 février 2016, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 13 février 2016 à 19h30, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 13 février 2016 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

# Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 12 décembre 2016.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure Médot, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## 1 – Finances

- 11 – Adoption des restes à réaliser 2016
- 12 – Adoption CG 2016 M14
- 13 – Adoption CA 2016 M14
- 14 – Affectation des résultats M14
- 15 – Adoption CG 2016 M49
- 16 – Adoption CA 2016 M49
- 17 – Mandatement avant BP 2017 M14
- 18 – Demandes de subventions
- 19 – Indemnités à la trésorière

## 2 – Intercommunalité

- 21 – Présentation CCRV
- 22 – Reversement excédent SPIC à CCRV
- 23 – Neutralisation fiscale
- 24 – Adhésion SPL Xdémat

## 3 – Personnel

- 31 – Création d'un poste emploi avenir
- 32 – Création de postes
- 33 – Mise à jour du tableau des emplois

## 4 – Vie municipale

- 41 – Bilan des cessions et des acquisitions
- 42 – Divers

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé			Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20170213-006-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-007-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-008-03	Adoption des RAR 2016	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-009-04	Mandatement avant BP 2017 M14	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-010-05	Demande de subvention FSIL écoquartier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-011-06	Demande de subvention DETR logiciels mutualisés	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-012-07	Indemnité au trésorier	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170213-013-08	Neutralisation fiscale et financière	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170213-014-09	Adhésion SPL Xdémat	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170213-015-10	Création d'un poste emploi avenir	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20170213-016-11	Bilan des cessions et des acquisitions	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas REBEROT	20170213-017-12	Groupement de commande électrique USEDA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas REBEROT	20170213-018-13	Convention TEPCV	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>
Nicolas REBEROT	20170213-019-14	Avenant convention mutualisation logiciels	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	<b>A l'unanimité</b>

**Objet : Examen des DIA- n°2017-006-01**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Le Maire précise que les DIA situées en zone UC ont été transmises à la CCRV, compétente en ce secteur. Il annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2017-007-02**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 et n° 2016-078 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2016-175 du 27/12/2016 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2017-001 du 28/01/2017 : Acceptation d'un chèque d'assurances pour vandalisme à l'église
- C) Décision n°2017-002 du 01/02/2017 : Décision sur DIA
- D) Décision n°2017-003 du 03/02/2017 : Décision sur DIA
- E) Décision n°2017-004 du 10/02/2017 : Acceptation d'un chèque d'assurances pour destruction haie
- F) Décision n°2017-005 du 28/07/2015 : Acceptation d'un chèque d'assurances pour destruction haie

**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Même si cette disposition ne s'impose que pour les communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal tient son débat d'orientation budgétaire.

## **1 – FINANCES**

**11– Adoption des restes à réaliser 2016**

**Objet : Adoption des restes à réaliser – n°2017-008-03**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte les états des restes à réaliser suivants : Pour le budget du service assainissement :

Etat arrêté à la somme de trente cinq mille sept cent cinquante cinq euros et vingt cents en dépenses et à la somme de vingt-huit mille quatre-vingt-quatorze euros en recettes pour la section d'investissement.

Etat arrêté à la somme de trente huit mille trois-cent vingt-huit euros quarante neuf cents en dépenses et cinquante mille trois cent quatre-vingt-huit euros et quarante neuf cents pour la section de fonctionnement.

**12– Adoption compte de gestion 2016 M14**

Le maire informe le conseil que le compte de gestion M14 n'a pas été reçu des services de la DGFIP. Ce point est donc reporté.

### **13 – Adoption compte administratif 2016 M14**

Le maire informe le conseil que le compte de gestion M14 n'ayant pas été reçu, il n'est pas possible de voter le compte administratif 2016. Ce point est donc reporté.

### **14 – Affectation des résultats M14**

Le maire informe le conseil que le compte administratif M14 n'ayant pas été reçu, il n'est pas possible de voter l'affectation des résultats 2016. Ce point est donc reporté.

### **15 – Adoption compte de gestion 2016 M49**

Le maire informe le conseil que le compte de gestion M49 n'a pas été reçu des services de la DGFIP. Ce point est donc reporté.

### **16 – Adoption compte administratif 2016 M49**

Le maire informe le conseil que le compte de gestion M49 n'ayant pas été reçu, il n'est pas possible de voter le compte administratif 2016. Ce point est donc reporté.

### **17 – Mandatement avant BP 2017 M14**

#### **Objet : Demande de mandatement avant approbation du Budget primitif 2017 M14 – n°2017-009-04**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 23 235.55 € (< 25% x 340 531.59 €.)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **18 – Demandes de subventions**

#### **Objet : Demande de FSI pour écoquartier – n°2017-010-05**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le projet d'écoquartier a été modifié dans son phasage.

La phase 1 étant décomposée en 2 tranches de travaux au lieu de 3 tranches.

Dans ce cadre, il convient de déposer une demande de subvention conforme au phasage.

#### **Objet : Demande de DETR écoquartier – n°2017-011-06**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le projet d'écoquartier a été modifié dans son phasage.

La phase 1 étant décomposée en 2 tranches de travaux au lieu de 3 tranches.

Dans ce cadre, il convient de déposer une demande de subvention conforme au phasage.

### **19 – Indemnités au trésorier**

#### **Objet : Attribution d'une indemnité de confection de budget et de conseil au trésorier du service des finances publiques au titre de l'année 2017 – n°2017-012-07**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des données comptables déterminant l'indemnité de conseil et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil à Madame RASAMIMANANA, receveur municipal, pour toute la durée du mandat, cette indemnité étant calculée sans abattement sur le barème fixé par l'arrêté du 16 décembre 1983.
- DECIDE de lui allouer l'indemnité de confection de budget sous réserve de la condition susmentionnée d'un déplacement annuel en mairie ayant cet objet
- PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6225 du budget communal.

## 2 – Intercommunalité

### 21 – Présentation de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (C.C.R.V.)

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente la nouvelle communauté de communes Retz-en-Valois, issue de la fusion de la CCPVA, de la CCVCFR et de 12 communes de la CCOC.

### 22 – Reversement excédent SPIC à CCRV

SANS OBJET

### 23 – Objet : Fiscalité ménages 2017 et neutralité fiscale – n° 2017-013-08

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré à l'unanimité  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

ÉMET un avis FAVORABLE sur le principe de neutralisation budgétaire et fiscale visant à déroger au droit commun pour le calcul des attributions de compensation qui seront affinées par la CLECT en 2017.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### 24 – Objet : Adhésion à la SPL-Xdemat – n° 2017-014-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

ARTICLE 1 – décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Il l'autorise d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

## 3 – PERSONNEL

### 31 – Objet : Création d'un poste emploi d'avenir – n° 2017-015-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### 32 – Création de postes

Rapporteur : Nicolas REBEROT

SANS OBJET

### 33 – Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : Nicolas REBEROT

SANS OBJET

## 4 – VIE MUNICIPALE

### 41 – Bilan des cessions et des acquisitions

#### Objet : Bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions immobilières n° 2017-016-11

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016 sont les suivantes :

1) Immeubles : Néant

Bâtiments : Néant

Terrains :

N° parcelle	Surface	Lieu dit	Date d'acquisition
ZI 42	496 m <sup>2</sup>	Poulandon	02/05/2016
ZI 64	5 m <sup>2</sup>	Poulandon	02/05/2016
ZI 45	27 m <sup>2</sup>	Poulandon	02/05/2016

Préemption : Néant

Biens sans maître :

N° parcelle	Surface	Lieu dit	Date d'acquisition
ZL 6	780 m <sup>2</sup>	La Tête de Bouliévecon	12/12/2016
ZL 22	1 070 m <sup>2</sup>	Les Terres Joachim	12/12/2016

2) Droits réels immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges) : Néant

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de notre commune est en cohérence avec les objectifs fixés notamment quant à la mise en œuvre d'actions dans un ou des domaines spécifiques : habitat, action économique.

## 42 – Divers

### Litiges :

- Litiges Carrier :
  - Chemin rural : l'affaire a été présentée à l'audience de novembre
  - Parcelle ZH70 : l'affaire a été présentée à l'audience du 9 février.
  - Destruction de la haie de charmilles Montois : l'expertise a reconnu la faute de l'exploitant pour partie de la destruction de la haie plantée au Montois. La commune a perçu l'indemnisation de la partie adverse.
- Litige Huftier : suite aux conclusions de la commune, M. Huftier a déposé un nouveau mémoire qui doit être communiqué prochainement.

**Groupement de commande achat électricité USEDA – n°2017-017-12** : il est proposé de renouveler la participation à ce groupement de commande.

**Convention TEPOS TEP CV n°2017-018-13** : le maire informe que le dossier intéresse le ministère.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le ministère

**Convention mutualisation logiciels métier n°2017-019-14** :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Saint-Bandry s'est associé au service unifié créé sur les logiciels métier.

Le conseil autorise le maire à signer un avenant à la convention initiale.

### Planning élections :

Le maire rappelle que le bureau de vote sera à tenir lors des 2 tours des élections présidentielles.

### Ecoquartier :

Francis Hutin fait part de la dernière réunion de la commission écoquartier qui propose d'adopter une charte pour les futurs acquéreurs. Cette charte aura vocation à sensibiliser les porteurs de projets sur l'état d'esprit et les ambitions énergétiques souhaitées.

Il sera proposé une réunion de présentation à l'ensemble de conseil lorsque le dossier sera plus avancé.

### Borne le relais :

Le maire rappelle que des bornes le relais permettant de collecter les TLC sont disposées sur la commune depuis juillet 2015 sur le parking de l'espace multisports et décembre 2016 à l'arrêt des cars de la Vache Noire.

Ces bornes ont permis de collecter 1 653 kg en 2016 pour 1 223 kg en 2015. La collecte correspond à 2.09 kg/habitant sur un gisement estimé entre 8 et 10 kg.

**Hauts-de-France propres** : Nicolas Rébérot présente au conseil municipal l'opération lancée par la région Hauts-de-France. Il est proposé de participer à cette opération au travers de la collecte et du tri des déchets qui seront retrouvés sur la commune le dimanche 19 mars à 9h30.

**RN31,**  
Le maire informe le conseil municipal qu'une relance des services de la DIR Nord a été faite concernant les défaillances d'exploitation de la RN 31 et notamment pour ce qui concerne l'éclairage public au niveau du carrefour de la Vache Noire. Il a également rappelé les problématiques et dysfonctionnement du carrefour de la Vache Noire notamment au regard des situations existantes et en fonction des évolutions de l'activité possibles. Un rendez-vous est à présent programmé le 8 mars à 16h en mairie sur ce sujet.

**Vestiaires et terrain de football :**  
Bertrand Pointier indique être intervenu pour la remise en état des vestiaires et de l'éclairage du terrain de football. Certains lampadaires ne fonctionnent toujours pas, un devis est en cours.  
Il informe également des problèmes de haies non taillées autour du stade.

**Assainissement :**  
Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Desgrippes doit intervenir dans les prochains jours pour la reprise des non conformités. Une fois celle-ci reprises, le DGD pourra être signé et envoyé à l'AESN.  
En outre, l'entreprise Eiffage intervient également depuis ce 13 février pour finir le marché en cours, les barrières de dégel ayant été levées.

**Lettre ouverte :**  
Le maire présente la lettre ouverte aux conseillers municipaux de Sylvie Hutin, Présidente de Croq'livres, dans le cadre de la place de la médiathèque dans le projet d'écoquartier de la Trésorerie.  
Il est proposé que Sylvie Hutin intervienne au prochain conseil pour présenter son projet.

**Veillée départementale :**  
Le maire informe le conseil municipal que les communes sont invitées à participer à une commémoration départementale le 16 avril 2017. Ressons participera à cette veillée.

**Bilan annuel des DIA 2016 :**  
Le maire présente au conseil municipal que durant l'année 2016, 16 cessions de biens ont été traitées pour un montant de 1 784 668 €. Pour mémoire, en 2015 il y a eu 6 cessions pour 710 000 € et 9 cessions pour 999 000 € en 2014.

**Participation citoyenne :**  
Patricia Lucot informe avoir visité le centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie nationale.  
Patricia informe avertir les référents à chaque fois qu'il y a un message de la gendarmerie.  
Un groupe privé sur Facebook est en place et des réunions semestrielles sont en place.

Patricia Lucot informe avoir reçu des compliments sur le fleurissement mis en place dans les bacs sur la place de la Fontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Ressons le Long, le 20 février 2017

Le Maire,

Nicolas REBEROT